

***Conditions d'éligibilité**

à l'aide ANCV

Pour bénéficier de l'éligibilité à l'aide financière proposée par l'ANCV, vous devez disposer de ressources inférieures aux barèmes fixés par l'ANCV.

Validation de l'éligibilité à l'aide lors de l'inscription au dispositif auprès de l'ANCV, sous couvert de justificatifs.

Montant de l'aide : 212.00€

Revenu net imposable		
Nombre de part fiscales	Personne seule	Couple, marié, pacsé
1	17 066 €	-
1,5	22 814 €	-
2	28 563 €	32 199 €
2,5	34 311 €	37 948 €
3	40 060 €	43 696 €
3,5	45 808 €	49 445 €

Pour toute information

Contactez le CCAS

03 87 34 61 71

ccas@mairie-marange-silvange.fr

